



Assemblée générale

Distr. générale
22 mai 2012
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Point 136 de l'ordre du jour

Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies

Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

Additif

Résumé

Le présent rapport fait le point de la situation financière de l'Organisation au 31 décembre 2011 et au 7 mai 2012, et met à jour les données présentées dans le précédent rapport du Secrétaire général sur la question (A/66/521).

Quatre indicateurs principaux sont retenus : le montant des contributions mises en recouvrement; le montant des contributions non acquittées; la situation de trésorerie; et le total de ce que l'Organisation doit aux États Membres.

Au 31 décembre 2011, la situation de trésorerie s'était améliorée dans la plupart des secteurs, bien que le montant des contributions non acquittées ait été plus élevé qu'à la fin de 2010 dans plusieurs catégories. Le règlement des sommes dues aux États Membres avait aussi enregistré une légère amélioration.

Au 7 mai 2012, la situation financière de l'Organisation s'était encore améliorée : le nombre d'États Membres s'étant intégralement acquittés de leurs obligations avait augmenté, tandis que le montant des contributions restant dues avait diminué dans toutes les catégories par rapport à 2011. Toutefois, plusieurs opérations de maintien de la paix continuaient d'avoir des problèmes de trésorerie, ce qui avait une incidence sur le calendrier de règlement des sommes dues aux pays qui fournissent des contingents. Malgré l'amélioration générale constatée en 2012, le résultat définitif dépendra dans une large mesure du nombre d'États Membres qui s'acquitteront intégralement de leurs obligations financières vis-à-vis de l'Organisation d'ici à la fin de l'année.



I. Introduction

1. Le présent rapport met à jour les informations figurant dans le précédent rapport du Secrétaire général sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (A/66/521). Il fait aussi le point de la situation financière de l'Organisation au 31 décembre 2011 et présente des prévisions actualisées sur la base des données disponibles au 7 mai 2012.

2. Dans le présent rapport, la situation financière de l'Organisation est analysée au regard des quatre principaux indicateurs financiers habituellement retenus pour évaluer la situation de l'Organisation, à savoir le montant des contributions mises en recouvrement, le montant des contributions non acquittées, la situation de trésorerie et le total des sommes que l'Organisation doit aux États Membres.

II. Examen de la situation financière au 31 décembre 2011

3. Il ressort de l'analyse de la situation financière que, par rapport à 2010, le montant au 31 décembre des contributions mises en recouvrement en 2011 a augmenté dans le cas du budget ordinaire (2 415 millions de dollars, contre 2 166 millions de dollars au 31 décembre 2010) et des tribunaux internationaux (286 millions de dollars, contre 256 millions de dollars au 31 décembre 2010), a diminué dans le cas des opérations de maintien de la paix (8 651 millions de dollars, contre 9 671 millions de dollars au 31 décembre 2010), et est resté identique dans le cas du plan-cadre d'équipement (341 millions de dollars). Le montant des contributions non acquittées au 31 décembre 2011 était en hausse par rapport à l'année précédente dans le cas du budget ordinaire, des opérations de maintien de la paix et du plan-cadre d'équipement, et était inchangé dans le cas des tribunaux internationaux.

4. La situation de trésorerie s'était améliorée dans la plupart des secteurs, et le total des sommes dues aux États Membres avait diminué, bien que dans des proportions moindres que ce qui était prévu dans le rapport sur la situation financière présenté en octobre 2011.

A. Budget ordinaire

5. En 2011, les contributions mises en recouvrement et les paiements reçus ont été supérieurs de 249 millions de dollars et de 162 millions de dollars, respectivement, à ce qu'ils avaient été en 2010. Au 31 décembre 2011, le montant des contributions non acquittées avait également augmenté, passant de 351 millions de dollars au 31 décembre 2010 à 454 millions de dollars, soit une augmentation de 103 millions de dollars.

6. À la fin de 2011, 143 États Membres avaient versé l'intégralité de leurs contributions au budget ordinaire, soit 5 de plus que l'année précédente. Le Secrétaire général tient donc à remercier les États Membres qui se sont acquittés de leurs obligations en versant l'intégralité de leurs contributions au budget ordinaire au 31 décembre 2011, et prie instamment ceux qui ne sont pas à jour de verser le montant intégral de leurs contributions dans les meilleurs délais.

7. Le montant des contributions non acquittées au 31 décembre 2011, soit 454 millions de dollars, est sensiblement plus faible que le montant correspondant

au 5 octobre 2011, à savoir 867 millions de dollars. Il continue toutefois d'être le fait d'un petit nombre d'États Membres, 95 % des contributions non acquittées étant dues par 4 pays, les 5 % restants par 45 autres.

8. Au 7 mai 2012, 92 États Membres s'étaient acquittés de l'intégralité de leurs contributions au budget ordinaire, soit 6 de plus qu'au 10 mai 2011, date de l'arrêt des comptes pour l'examen de la situation financière pour cette année-là.

9. Le montant total des contributions exigibles, qui correspond à la somme des contributions mises en recouvrement pour 2012, soit 2,4 milliards de dollars, et des arriérés de contributions, soit 454 millions de dollars au 31 décembre 2011, s'établit à 2,9 milliards de dollars. Sur ce total, des versements d'un montant de 1,7 milliard de dollars avaient été reçus au 7 mai 2012, ramenant le montant des contributions non acquittées à 1,2 milliard de dollars. Ces arriérés de paiement continuent d'être le fait d'un petit nombre de pays, huit États Membres étant redevables de 95 % du total. Un montant de 171 millions de dollars a été reçu d'un État Membre après le 7 mai 2012, date de l'arrêt des comptes. Le résultat final pour 2012 dépendra dans une large mesure de ce que feront les pays en question.

10. La trésorerie disponible au titre du budget ordinaire se compose des soldes du Fonds général, auquel sont versées les contributions mises en recouvrement, du Fonds de roulement, auquel sont versées les avances autorisées périodiquement par l'Assemblée générale, et du Compte spécial. À la fin de 2011, le montant de l'encaisse correspondant au budget ordinaire était de 94 millions de dollars. Au 7 mai 2012, il s'établissait à 819 millions de dollars, auxquels s'ajoutaient 407 millions de dollars détenus dans les comptes de réserve (Fonds de roulement et Compte spécial). Ce progrès notable s'explique par l'encaissement en début d'année de contributions devant servir à financer des dépenses réparties sur toute l'année. À ce stade, on escompte que l'année 2012 s'achèvera sur un solde positif pour ce qui est du budget ordinaire, mais la situation dépendra dans une large mesure de ce que feront les huit États Membres mentionnés au paragraphe 9 ci-dessus.

B. Opérations de maintien de la paix

11. En matière d'opérations de maintien de la paix, le caractère imprévisible de la demande rend très incertaine toute prévision financière. De plus, comme l'exercice budgétaire des opérations court du 1^{er} juillet au 30 juin, et non du 1^{er} janvier au 31 décembre, les contributions sont mises en recouvrement pour chaque opération séparément et pour des périodes de l'année différentes puisqu'elles ne peuvent l'être que pour la durée du mandat approuvée par le Conseil de sécurité pour chaque mission. Tous ces facteurs font qu'il est malaisé de comparer la situation financière des opérations de maintien de la paix avec celle du budget ordinaire ou des tribunaux internationaux.

12. À la fin de 2011, le montant total des contributions restant dues au titre des opérations de maintien de la paix s'élevait à 2,6 milliards de dollars, contre 2,5 milliards de dollars à la fin 2010, soit 164 millions de dollars de plus. Le montant des contributions non acquittées avait diminué par rapport à ce qu'il était au 5 octobre 2011 (3,3 milliards de dollars), ce qui s'expliquait peut-être par le fait que les États Membres ont des cycles de paiement différents. Toutefois, les contributions non acquittées (2,6 milliards de dollars) continuaient d'être dues à hauteur d'environ 80 % par neuf États Membres.

13. En raison du caractère imprévisible du montant et de l'échéancier des contributions aux budgets des opérations de maintien de la paix tout au long de l'année, il peut être difficile pour les États Membres d'être pleinement à jour dans leurs paiements. Le Secrétaire général tient donc à remercier tout particulièrement les 29 États Membres dont les noms suivent qui avaient versé l'intégralité de leurs contributions exigibles à ce titre au 31 décembre 2011 : Afrique du Sud, Allemagne, Arménie, Australie, Belize, Burkina Faso, Canada, Danemark, Estonie, Finlande, Géorgie, Îles Salomon, Irlande, Islande, Jordanie, Kazakhstan, Lettonie, Monaco, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, République de Moldova, République-Unie de Tanzanie, Saint-Kitts-et-Nevis, Singapour, Suède et Thaïlande, soit 2 États Membres de plus qu'à la fin de 2010.

14. Le solde de trésorerie global des opérations de maintien de la paix s'élevait à environ 3,8 milliards de dollars à la fin de 2011, mais l'utilisation de cette encaisse, qui se répartit entre les différentes opérations, fait l'objet de restrictions. Dans ses résolutions sur le financement des opérations de maintien de la paix, l'Assemblée générale a spécifié qu'aucune mission ne devait être financée au moyen d'avances prélevées sur les fonds d'autres missions de maintien de la paix en cours. En outre, aux termes de son mandat, le Fonds de réserve pour le maintien de la paix ne peut être utilisé que pour l'établissement de nouvelles opérations ou l'élargissement d'opérations existantes. Sur le total des liquidités disponibles à la fin de 2011, 3 398 millions de dollars concernaient les missions en cours, 238 millions de dollars les missions terminées et 140 millions de dollars le Fonds de réserve.

15. La situation financière des opérations de maintien de la paix au 7 mai 2012 marque une nette amélioration. À cette date, le montant total des nouvelles contributions mises en recouvrement dépassait 1,2 milliard de dollars. Les encaissements s'étant élevés au double de ce montant, soit 2,4 milliards de dollars, le montant restant dû s'est trouvé ramené de 2,6 milliards à 1,4 milliard de dollars. Les contributions non acquittées au 7 mai 2012 au titre des opérations de maintien de la paix étaient dues à hauteur de 79 % par sept États Membres.

16. Le Secrétaire général tient à rendre un hommage tout particulier aux 37 États Membres dont les noms suivent, qui avaient versé l'intégralité des contributions exigibles au 7 mai 2012 : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Belize, Burkina Faso, Canada, Danemark, Érythrée, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, Hongrie, Inde, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Koweït, Lettonie, Luxembourg, Malawi, Monaco, Nicaragua, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, République de Moldova, République-Unie de Tanzanie, Singapour, Suède, Suisse, Tadjikistan et Thaïlande, soit 6 États Membres de plus qu'au 10 mai 2011.

17. Selon les informations dont on dispose actuellement, la trésorerie disponible au titre des opérations de maintien de la paix devrait être de plus de 3 milliards de dollars à la fin de 2012, dont 2,6 milliards pour les missions en cours, 279 millions pour les missions terminées et 139 millions pour le Fonds de réserve. Ces estimations reposent sur les prévisions de recettes et de dépenses et tiennent compte du fait que la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad est passée de la catégorie des missions en cours à celle des missions terminées.

18. En ce qui concerne les sommes à rembourser aux États Membres, le montant dû au titre des contingents, des unités de police constituées et du matériel appartenant aux contingents avait été ramené de 539 millions de dollars au début de 2011 à 529 millions de dollars au 31 décembre 2011. On prévoit toutefois que l'Organisation contractera en 2012 de nouvelles obligations d'un montant plus élevé qu'en 2011.

Ainsi, selon les prévisions, l'Organisation devra rembourser 678 millions de dollars aux États Membres d'ici à la fin de 2012. Cette estimation repose sur les prévisions relatives aux nouvelles obligations (2,1 milliards de dollars) et aux paiements (1,9 milliard de dollars). Au 7 mai 2012, le montant dont l'Organisation était redevable était de 774 millions de dollars, dont la moitié était due à huit États Membres (Afrique du Sud, Bangladesh, Égypte, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Inde, Nigéria et Pakistan).

19. L'Organisation est à jour dans le remboursement des sommes dues aux pays fournisseurs de contingents et d'unités de police constituées jusqu'en janvier/février 2012 pour toutes les opérations en cours sauf la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) et la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT), qui ne disposent pas de liquidités suffisantes. Elle est également à jour dans le remboursement des sommes dues au titre du matériel appartenant aux contingents jusqu'en décembre 2011 pour toutes les missions en cours sauf la MINURSO, la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), la MINUT et l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), qui ne disposent pas de liquidités suffisantes. Les paiements prévus pour 2012 sont tributaires de l'élaboration des mémorandums d'accord en temps voulu. Au 7 mai 2012, 31 (9,5 %) des 326 mémorandums d'accord concernant l'ensemble des missions de maintien de la paix n'avaient pas encore été définitivement arrêtés. Il va de soi que le montant des versements variera aussi suivant que les États Membres s'acquitteront ou non de leurs obligations financières à l'égard de l'Organisation.

C. Tribunaux internationaux

20. La situation financière du Tribunal pénal international pour le Rwanda et du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie est restée inchangée en 2011, le montant des contributions non acquittées à la fin de 2011 (27 millions de dollars) étant le même qu'à la fin de 2010.

21. Le montant des contributions non acquittées à la fin de 2011 (27 millions de dollars) était nettement inférieur à celui qui avait été indiqué au 5 octobre 2011 (56 millions de dollars). Toutefois, il continuait d'être le fait d'un petit nombre d'États Membres, 70 % du total étant dû par quatre pays.

22. À la fin de 2011, 105 États Membres avaient réglé l'intégralité de leurs contributions aux budgets des deux Tribunaux, soit 7 de plus qu'à la fin de 2010. Le Secrétaire général tient à rendre hommage aux 105 États Membres qui se sont acquittés de l'intégralité de leurs contributions au titre des deux Tribunaux au 31 décembre 2011 et prie les autres États Membres de suivre leur exemple.

23. La situation financière des tribunaux internationaux s'est améliorée en 2012. Au 7 mai 2012, le montant des contributions non acquittées était de 84 millions de dollars, alors qu'il était de 133 millions de dollars au 10 mai 2011. Au 7 mai 2012, 64 États Membres avaient versé l'intégralité de leurs contributions au titre des deux Tribunaux et du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux, soit 3 de plus qu'au 10 mai 2011. En l'état actuel des prévisions, les tribunaux internationaux devraient terminer l'année 2012 avec un solde de trésorerie positif, d'un niveau pratiquement équivalent à celui de la fin 2011.

Toutefois, là encore, le résultat définitif dépendra de la mesure dans laquelle les États Membres continueront d'honorer leurs obligations financières les concernant.

D. Plan-cadre d'équipement

24. Dans sa résolution 57/292 du 20 décembre 2002, l'Assemblée générale a décidé qu'il convenait d'ouvrir un compte spécial pour le plan-cadre d'équipement. Depuis lors et jusqu'à la fin de 2011, des contributions ont été mises en recouvrement pour alimenter ce compte spécial, conformément aux dispositions financières arrêtées en la matière.

25. Au 7 mai 2012, 188 États Membres avaient fait des versements d'un montant total de 1,86 milliard de dollars, le solde restant dû s'établissant à 8 millions de dollars. Sur ce total, 142 États Membres s'étaient acquittés de l'intégralité de leurs contributions, les 46 autres ayant fait des paiements partiels. Quatre États Membres n'avaient malheureusement fait aucun versement au titre du plan-cadre d'équipement.

26. Outre le financement du projet, l'Assemblée générale a approuvé l'établissement d'une réserve opérationnelle d'un montant de 45 millions de dollars. Au 7 mai 2012, les versements effectués par 183 États Membres avaient permis de financer presque intégralement la réserve opérationnelle, le solde restant dû n'étant que de 8 785 dollars.

III. Conclusions

27. Malgré la conjoncture financière mondiale, la situation financière de l'Organisation s'était améliorée dans plusieurs secteurs à la fin de 2011. Si le montant des contributions restant dues était plus élevé qu'à la fin de 2010 dans plusieurs catégories, le nombre des États Membres qui s'étaient acquittés de l'intégralité de leurs contributions avait augmenté dans toutes les catégories et la situation de trésorerie était meilleure dans la plupart des secteurs. En outre, le règlement des sommes dues aux États Membres avait également enregistré une légère amélioration par rapport à l'année précédente.

28. La situation financière de l'Organisation en 2012 laisse apparaître d'autres signes encourageants. L'analyse la plus récente montre que l'accès des États Membres à l'information sur l'état de leurs contributions continue de s'améliorer. Grâce aux progrès accomplis ces dernières années, un nombre sans cesse croissant d'États Membres manifestent leur attachement à l'Organisation en s'acquittant de l'intégralité de leurs obligations financières à temps pour la présentation du rapport sur la situation financière.

29. Ainsi, au 7 mai 2012, le montant total des contributions non acquittées était inférieur de 600 millions de dollars à ce qu'il était l'année précédente, l'amélioration touchant toutes les catégories. Malgré ce progrès, plusieurs opérations de maintien de la paix continuent d'avoir des problèmes de trésorerie, qui ont une incidence sur le calendrier de remboursement des sommes dues aux pays qui fournissent des contingents.

30. Le Secrétaire général tient à rendre un hommage particulier aux États Membres suivants, qui avaient versé, au 11 mai 2012, l'intégralité de leurs contributions au titre du budget ordinaire, des tribunaux internationaux, des opérations de maintien de

la paix et du plan-cadre d'équipement : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Belize, Burkina Faso, Canada, Danemark, Érythrée, Estonie, Finlande, Hongrie, Inde, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Koweït, Lettonie, Liechtenstein, Luxembourg, Malawi, Monaco, Nicaragua, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, République de Moldova, République-Unie de Tanzanie, Singapour, Suède, Suisse, Tadjikistan et Thaïlande. Depuis lors, le Lesotho a été ajouté à la liste des pays qui se sont acquittés de l'intégralité de leurs contributions dues et exigibles. Les autres États Membres sont instamment priés de suivre l'exemple de ces pays.

31. Comme toujours, la santé financière de l'Organisation dépend de la mesure dans laquelle les États Membres s'acquittent de la totalité de leurs obligations financières dans les délais impartis.
